



Salaire fin contrat professionnalisation

Par **chapiz**, le **17/07/2008** à **19:14**

Bonjour, j'arrive à la fin d e mon contrat de professionnalisation et j'ai obtenu mon BTS.rnrnJ'ai entendu de plusieurs sources qu'une fois le diplôme visé obtenu, la rémunération ne pouvait pas être inférieur au smic pour la période allant de l'obtention du diplôme à la fin du contrat (contre 80% du smic avant)rnrnEst ce que quelqu'un est courant de cela et aurait un texte l'expliquant?rnrnMerci d'avance pour vos réponses!

Par **floriane106**, le **18/07/2008** à **10:48**

Bonjour,rnrnJE ne pense pas que cette règle soit exacte, Le contrat de professionnalisation ayant été conclu pour une durée souvent de deux ans et allant donc au delà de la date d'obtention du diplôme.rnrnVous pouvez cependant essayer de renégocier votre rémunération à la hausse mais je ne pense pas sincèrement que votre employeur le ferarnrnCordialement